

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-065

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

LOCATION D'UNE
EXPOSITION DE
DOCUMENTS DU FONDS
D'ARCHIVE DE LA
MAISON DU PERE
CASTOR AU PROFIT DU
JAPON

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETARE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

Monsieur le Président rappelle que des documents provenant du fonds d'archive de la Maison du Père Castor ont déjà été prêtés pour des expositions organisées au Japon en 2014.

Il précise que la personne qui était à l'origine de cette initiative (Madame Setsuko Shibata) a repris contact avec la Maison du Père Castor en vue d'organiser une nouvelle exposition de documents concernant l'illustrateur tchécoslovaque Josef LADA.

Il est proposé de fixer le tarif de location de ces œuvres à 2.00 € par jour et par document.

(Compte tenu de la durée prévisionnelle de l'exposition et du nombre de documents prêtés, la recette prévisionnelle pourrait être de l'ordre de 6 000.00 €).

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de valider cette proposition de tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FIXE** le tarif de prêt à 2.00 € par jour et par document,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de prêt à intervenir.

Le Président :

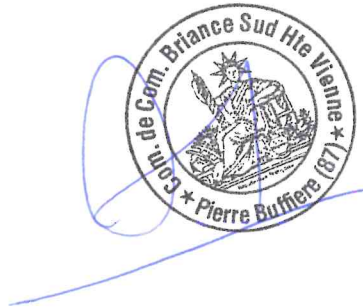
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251010-2025-065-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Christian LATOUILLE



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251010-2025-065-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025